

L'AMCLSCQ EN BREF !

Association des médecins de CLSC du Québec



Volume 45, numéro 6, 2 octobre 2020, page 1

Rédaction : Dr Sylvain Dion

AGA VIRTUEL DE L'AMCLSCQ

ON VOUS Y ATTEND NOMBREUX!

Vous avez reçu au cours des derniers jours l'avis de convocation pour vous inscrire à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 6 novembre prochain.

En cette période où le réseau de la santé est durement éprouvé par la pandémie de Coronavirus et où chacun d'entre nous est sollicité de toute part, nous vous invitons à profiter de cette occasion unique pour prendre une pause syndicale.

Vous profiterez alors d'une mise à jour sur les enjeux qui touchent notre pratique : LE 269, accessibilité à un médecin famille, inscriptions, rémunération, etc.

Le Dr Louis Godin y sera présent pour discuter avec vous de vos préoccupations !

Rendez-vous le 6 novembre 2020 que ce soit dans le confort de votre foyer ou encore dans les locaux de votre établissement.

INSCRIPTION

514-875-7412 | info@amdscq.org

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CMQ :

VOTRE VOTE COMPTE !

Vous avez certainement reçu des communications du Collège des médecins du Québec (CMQ) concernant l'élection en cours pour trois (3) postes au conseil d'administration.

Les régions touchées sont celles du nord-ouest du Québec, du centre du Québec et de la région sud.

Nous sollicitons votre participation au vote pour qu'un plus grand nombre de médecins de famille participe aux décisions du CMQ, décisions qui doivent tenir compte des pratiques de notre spécialité.

Pour voter, il vous suffit de vous rendre sur le site du CMQ. Le [processus électoral](#) y est bien expliqué et qui plus est, s'avère des plus convivial pour faciliter votre droit de vote pour appuyer la [candidature d'un médecin de famille](#) dans votre région.

Manifester votre voix pour une juste représentation de la médecine de famille au sein du Collège des médecins du Québec.

MÉDECINS RECHERCHÉS

Chaque année, la CNESST souhaite obtenir la collaboration de médecins pour effectuer des expertises médicales auprès de travailleuses et travailleurs ayant subi un accident du travail ou souffrant d'une maladie professionnelle.

POURQUOI DEVENIR MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CNESST ?

L'expertise des médecins désignés est essentielle au bon rendement de la CNESST et à la progression des dossiers des travailleurs et travailleuses ayant subi des lésions professionnelles.

Les médecins désignés sont des experts indépendants pouvant faire l'examen d'un travailleur ou d'une travailleuse à la demande de la CNESST. Pour ce faire, ils doivent être inscrits à la liste de professionnels désignés de l'organisation. Cette liste est approuvée chaque année par son conseil d'administration.

DIVERSIFIEZ VOTRE CHAMP DE PRATIQUE!

En devenant médecin désigné par la CNESST, vous faites non seulement une différence dans le cheminement du dossier d'un travailleur, mais vous profitez également de PLUSIEURS AVANTAGES :

- Vous bénéficiez d'une formation reconnue par le Collège des Médecins du Québec. Offerte par la CNESST elle vous permettra de vous familiariser avec notre cadre légal et nos attentes.
- Vous pouvez réaliser les expertises à vos bureaux pour lesquelles vous recevrez une rémunération supplémentaire.
- Vous gérez votre horaire! La prise de rendez-vous est faite par la CNESST en fonction des plages horaires que vous souhaitez rendre disponibles. De plus, votre présence en cour est très rare. Elle sera requise que lors de cas exceptionnels.
- Vous profitez d'un soutien en tout temps par les médecins-conseils des services médicaux de la CNESST dans le cadre du programme d'assurance de la qualité.
- Vous ne devenez pas le médecin traitant ni le consultant du travailleur, vous ne verrez les travailleurs que lors de l'expertise.
- Vous demeurez indépendant de la CNESST. Vous pouvez faire des expertises pour d'autres mandataires, à l'exception du bureau d'évaluation médicale (BEM).

INSCRIPTION : Pour vous inscrire sur la liste des professionnelles et professionnels désignés de la CNESST ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer : avec Mme Isabelle Nadeau : isabelle.nadeau@cnesst.gouv.qc.ca OU 1 866 520-1503.

Pour plus d'informations, rendez-vous au : www.cnesst.gouv.qc.ca/professionnels-designes.